

A. Route du Gué Gilet – chemin du Gué Gilet

Entretien du trottoir au croisement du chemin et de la route.

Une demande d'intervention est adressée aux services communautaires.

Matérialisation d'une bande axiale au croisement du chemin et de la route

Une demande d'intervention est adressée aux services communautaires.

Affaissement de voirie au niveau de la bouche à clé au croisement du chemin et de la route.

Une demande d'intervention est adressée aux services communautaires.

Roule-Crottes : les riverains pointent l'absence d'entretien du ruisseau.

Il est rappelé que pour le moment l'entretien du Roule-Crottes est à la charge des propriétaires des terrains qui longent le ruisseau. La ville d'Arnage a longtemps milité pour que le bassin du Roule-Crottes soit intégré au périmètre d'intervention du Syndicat Intercommunal du Bassin du Rhonne, ce qui n'a pas abouti.

La loi sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) prévoit que la gestion des cours d'eau devienne une compétence obligatoire des intercommunalités au 1er janvier 2018. A l'avenir, l'entretien du fil de l'eau sera donc réalisé par Le Mans Métropole, ou par un syndicat intercommunal mandaté par Le Mans Métropole. Cependant, l'entretien des berges restera à la charge des propriétaires.

Pour clarifier la situation, un courrier est adressé par la ville à tous les propriétaires concernés pour leur rappeler l'entretien qui leur incombe.

Etat d'une parcelle en situation d'abandon.

Une procédure est en cours à l'encontre du propriétaire. Ce dossier est suivi par le gardien de police municipale.

Présence de rondins de bois aux abords du pont du Gué Gilet.

Il s'agit des restes des peupliers qui ont été abattus. L'entreprise qui a réalisé les travaux est immédiatement relancée pour évacuer.

B. Route de la Héronnière

Vitesse des véhicules.

Cette problématique avait déjà été évoquée lors de la dernière visite de quartier, le 2 mai 2016. Le phénomène perdure et les riverains sont particulièrement inquiets et craignent un accident.

Le Maire partage cette analyse et indique qu'un courrier a été adressé au Président de la Métropole le 13 mai 2016 pour solliciter un aménagement pour réduire la vitesse. A sa demande, un radar pédagogique temporaire a été installé route de la Héronnière à l'hiver 2016 mais les riverains sont réservés sur l'efficacité du dispositif. La demande d'aménagement de la route de la Héronnière a été renouvelée dans le cadre des demandes d'investissement de la ville formulées à Le Mans Métropole pour l'année 2017. Le dossier est actuellement à l'étude dans les services communautaires et des propositions seront formulées au Maire au mois de juin 2017. Le projet d'aménagement sera présenté aux riverains pour avis avant sa mise en place.

Projet d'urbanisation.

Le secteur de la Héronnière est classé en zone 2AU au Plan Local d'Urbanisme, ce qui signifie qu'il a vocation à être urbanisé. Cette zone constitue en effet un des seuls potentiels de la commune pour augmenter l'offre de logements.

Un bureau d'étude a été recruté par Le Mans Métropole pour mener l'étude de définition et de capacité de la zone d'urbanisation future. Le Maire souhaite rassurer les habitants en leur indiquant que le projet ne sera pas construit à leur détriment, mais en cohérence avec l'habitat déjà existant.

Nuisances liées au passage des avions et la pratique du parachutisme.

Les riverains indiquent que les avions volent de plus en plus bas et se plaignent du bruit lié à la pratique du parachutisme.

Le Maire a interpellé la Préfecture à plusieurs reprises sur ce dernier point et a demandé à ce qu'il figure à l'ordre du jour de la prochaine commission consultative de l'environnement de l'aérodrome du Mans-Arnage.

Ordures ménagères : la collecte n'est réalisée que le jeudi dans le chemin de la Héronnière.

Cette remarque est relayée au service communautaire compétent.

C. Divers

Projet de déviation entre le carrefour du Frêne et le rond-point météo.

Ce projet porté par Le Mans Métropole et le Département est pour le moment en sommeil en raison de l'analyse coût/bénéfices de l'aménagement. Il avait été envisagé la construction de cette voirie pour fluidifier la circulation engendrée par la construction du MMArena, qui n'est pas au niveau de ce qui était prévu en raison de la faible utilisation de l'équipement. Si le projet Le Mans Resort pourrait réactiver le débat dans les années à venir, le projet de déviation n'est pour le moment plus à l'ordre du jour.

Petite enfance.

Une habitante note qu'il n'y a pas de centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI) à Arnage et regrette de devoir se déplacer à Allonnes. Il s'agit là d'un choix d'organisation du Département qui gère ce service.